

L'emploi au cœur de la bataille pour sauver le CNRS

A l'occasion de cette réunion plénière du Comité National le 10 juin, les discussions porteront beaucoup sur les structures et les prérogatives du CNRS. En fait les structures et les prérogatives du CNRS sont des moyens de rendre efficace le travail des hommes et des femmes qui forment les équipes du CNRS dans les laboratoires et les services.

L'enjeu central pour l'avenir de l'organisme est de disposer d'un nombre suffisant de chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs qualifiés pour pouvoir explorer les champs de recherche existants et en émergence dans un contexte de forte compétition internationale.

C'est pourquoi nous pensons qu'il faut s'opposer avec force aux projets du gouvernement de réduire les effectifs du CNRS et qu'il faut au contraire un plan de créations d'emplois concernant toutes les catégories de personnel. Les annonces récentes de la ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur (restitution des postes 2009 supprimés pour financer l'accompagnement des chaires juniors, annulation des suppressions de postes qui étaient programmés pour 2010 et 2011) montrent que ce combat n'est pas vain.

Les emplois à gagner doivent être des emplois stables (des postes statutaires) rémunérés de manière attractive pour pouvoir recruter les personnels qualifiés et dynamiques dont ont besoin les équipes du CNRS. La multiplication actuelle des CDD, qui accompagne une politique de recrutement tardif sur des emplois stables, déstabilise gravement les équipes et décourage les jeunes scientifiques qu'il faudrait conserver dans la recherche. De ce point de vue, l'ANR est un mode de financement à proscrire. Vouloir des jeunes dociles et corvéables à merci ne prépare pas pour l'avenir une recherche performante. Cela n'aboutit qu'au renforcement du pilotage par le gouvernement, les entreprises et quelques clans.

Un CNRS renforcé en effectifs statutaires sera aussi plus difficile à transformer en fédération d'agences de moyens.

Ce constat, nous amène à proposer que la réunion plénière du Comité National du 10 juin 2009 demande au gouvernement un plan de créations d'emplois statutaires attractifs pour permettre au CNRS de mieux soutenir les équipes existantes évaluées positivement et d'aider des équipes à émerger dans de nouveaux champs d'investigation.

Pour le SNTRS-CGT
Michel PIERRE
Secrétaire Général Adjoint